

*Disclaimer :*

*The Competition DG makes the information provided by the notifying parties in section 1.2 of Form CO available to the public in order to increase transparency. This information has been prepared by the notifying parties under their sole responsibility, and its content in no way prejudices the view the Commission may take of the planned operation. Nor can the Commission be held responsible for any incorrect or misleading information contained therein.*

## **COMP/M.5108 - SOFINCO / AGOS**

### **SECTION 1.2**

#### **Description of the concentration**

La concentration envisagée consiste dans l'acquisition par Sofinco S.A., une filiale de Crédit Agricole S.A., du contrôle exclusif, au sens de l'article 3, par.1 (b) du Règlement concentrations, d'Agos S.p.A., une société italienne active dans le secteur du crédit à la consommation, actuellement sous le contrôle conjoint de Sofinco S.A. et Intesa Sanpaolo S.p.A..

Etant donné que la concentration en question constitue un passage d'un contrôle conjoint à un contrôle exclusif de CASA sur Agos, elle ne modifiera pas de façon sensible la structure concurrentielle du marché du crédit à la consommation en Italie. L'opération proposée n'est dès lors pas susceptible d'entraver de manière significative une concurrence effective dans le marché commun ou une partie substantielle de celui-ci, notamment du fait de la création ou du renforcement d'une position dominante.